

Direction : Social Santé Solidarité ,Logement

Social, Solidarité, Santé , Logement

REF : SOCIAL2007002

Signataire : DR

OBJET :Convention de gestion des 9 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction neuve de 43 logements PLUS et PLAI sis Chemin des Près Clos par l'OPHLM d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-1,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et notamment l'article 7 portant plus particulièrement sur la compétence équilibre de l'habitat social sur le territoire,

Vu la délibération en date du 13 février 2007 n° 9e de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, confiant la gestion de la réservation de 9 logements dans l'Opération de construction neuve de 43 logements PLUS et PLAI sis Chemin des Près Clos par l'OPHLM d'Aubervilliers,

Vu le projet de convention,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative aux 9 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction neuve de 43 logements PLUS et PLAI sis Chemin des Près Clos appartenant à l'OPHLM d'Aubervilliers.

Le Maire